

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

HAUTE REPRESENTATION DE LA  
BELGIQUE AU RWANDA

Kigali , le 7 juin 1962.  
, de

(<sup>1</sup>) N° 1357



Réf. n° : votre n° 945/Pop du  
Annexe 28/5/62  
Bijlage :  
Objet : Prolongation titres de  
Voorwerp : voyage M. et Mme POLLAK.

A Monsieur l'Animateur-Coordinateur

à

R U H E N G E R I

0348 | Pop.  
9/6/62  
Animateur

*cl.*  
*Pop.*

Monsieur l'Animateur-Coordinateur,

Suite à ma lettre n° 1310/C6/PP/90 du 4 juin 1962, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Consulat Général de Shangugu est autorisé à proroger pour une année le titre de voyage de Monsieur et Madame POLLAK par dépêche du 24 mai 1962 de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Pour le Haut Représentant de la Belgique  
au Rwanda

L'Attaché Juridique, J.M. MARISSAL.

*J.M. Marissal*

(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.